

N° 86  
**S É N A T**

---

SESSION ORDINAIRE DE 2015-2016

**9 février 2016**

---

---

**PROJET DE LOI**

*prorogeant l'application de la loi n° 55-385  
du 3 avril 1955 relative à l'état d'urgence.*

*(procédure accélérée)*

*Le Sénat a adopté, en première lecture après  
engagement de la procédure accélérée, le projet de loi  
dont la teneur suit :*

---

**Voir les numéros :**

**Sénat : 356, 368 et 369 (2015-2016).**

### **Article unique**

- ① I. – L'état d'urgence déclaré par le décret n° 2015-1475 du 14 novembre 2015 portant application de la loi n° 55-385 du 3 avril 1955 et le décret n° 2015-1493 du 18 novembre 2015 portant application outre-mer de la loi n° 55-385 du 3 avril 1955, prorogé par la loi n° 2015-1501 du 20 novembre 2015 prorogeant l'application de la loi n° 55-385 du 3 avril 1955 relative à l'état d'urgence et renforçant l'efficacité de ses dispositions, est prorogé pour une durée de trois mois à compter du 26 février 2016.
- ② II. – Il emporte, pour sa durée, application du I de l'article 11 de la loi n° 55-385 du 3 avril 1955 relative à l'état d'urgence.
- ③ III. – Il peut y être mis fin par décret en conseil des ministres avant l'expiration de ce délai. En ce cas, il en est rendu compte au Parlement.

*Délibéré en séance publique, à Paris, le 9 février 2016.*

*Le Président,*

*Signé : Gérard LARCHER*